Conseil Communal
Bottens

Comptes et gestion 2017
Rapport de la Commission de gestion

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission de gestion composée de Messieurs Christian Noverraz, président, Madame Brigitte Caboussat, membre, Michel Allaz, membre suppléant et Nicolas Fontaine rapporteur, s'est réunie à dix reprises afin d'exécuter le mandat que lui a confié le Conseil communal, ceci en vertu des articles 94 et ss de son règlement.

1 Préambule

Cette année la Commission de gestion a tenté de mieux répartir sa charge de travail en faisant deux séances préparatoires sur l'année 2017. Toutefois, la remise tardive du rapport de gestion a nécessité une accumulation des séances sur le mois de mai.

La visite des biens communaux n'a pas été effectuée vu l'absence de préavis terminés cette année et le temps à disposition.

2 Dates des séances et travaux menés par la Commission de gestion

La liste des séances et les points abordés figurent au point 11 de ce rapport.

3 Suivi des vœux et remarques de la Commission de gestion

3.1 Site internet

Les tous-ménages sont accessibles sur le site Internet communal. Concernant les documents relatifs à la vie politique du village, les ordres du jour, les procès-verbaux des séances du Conseil, les préavis, les rapports des commissions, les extraits des PV et les décisions du Conseil, les motions et les pétitions sont également publiés.

L'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal devrait être à disposition des internautes dès l'envoi de celui-ci aux Conseillers communaux.

La proposition de la Commission de créer un espace réservé aux conseillers, leurs permettant d'accéder aux documents usuels, n'a pas été jugée pertinente par la Municipalité pour une commune de la taille de Bottens. Elle a également estimé que les ressources nécessaires à sa mise en œuvre pouvaient être plus judicieusement investies.

3.2 Nouveaux citoyens

La Municipalité a invité les jeunes du village atteignant la majorité à la réception des nouveaux habitants mais aucun n'y a finalement participé.

3.3 Bâtiment des Placettes

Lors de la visite des biens communaux le 5 mai 2017, la Commission de gestion avait relevé plusieurs travaux qui lui paraissaient nécessaires et urgents sur le bâtiment des Placettes. Ces travaux concernaient le démontage de la cheminée nord, la remise en état de la porte d'entrée ouest ainsi que du seuil de l'entrée est.

L'ensemble de ces travaux a été effectué durant l'année.

3.4 Rapport de gestion et comptes

Le rapport de gestion 2016 proposait 48 pages de contenu dans une mise en page trop généreusement aérée au goût de la Commission et avec un contenu très exhaustif. La version 2017 se trouve allégée de 24 pages. L'espace a été mieux utilisé et l'accent du contenu est principalement centré sur les activités menées ou les changements effectués en 2017.

A des fins de rappel, la Commission de gestion estime qu'une version plus étoffée et complète se justifie en début de législature.

La Commission remercie la Municipalité d'avoir répondu positivement à une grande partie de ses vœux.

4 Suivi des décisions du Conseil communal

En 2017, la Municipalité a présenté 8 préavis. Aucun de ces préavis engageant des dépenses n'a été terminé en 2017.

Cependant, d'autres préavis plus anciens ont retenu notre attention.

4.1 Préavis 2014-01 – Aménagement du carrefour du Carro

Perception des dernières subventions, ce qui a permis à la Municipalité de clôturer ce préavis.

4.2 Préavis 2016-04 – Indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021

Ce préavis a été accepté le 2 mai 2016 et est entré en vigueur le 1er juillet de la même année. Il y est noté que le budget 2016 avait anticipé cette approbation et en tenait compte.

En 2016, les dépenses du compte 1002.306 ont dépassé le budget de 5% et en 2017 de 13.4%. Cependant, le dépassement aurait pu être beaucoup plus élevé. En effet, la Commission a constaté, lors de ses travaux, qu'à fin juin près de 70% du budget du compte 1002.306 était déjà consommé. La Municipalité a ensuite dû drastiquement corriger le tir afin de contrôler et maîtriser cette dérive pour finir avec un dépassement de 13.4%.

Initialement, l'esprit du préavis était de garder un budget constant mais de basculer une partie des indemnités variables (vacations et heures) vers les indemnités fixes. La raison principale étant que les moyens de communication à distance et les possibilités de travailler depuis quasiment n'importe où rendent le travail plus efficace mais le

comptage effectif des heures plus laborieux. Ce préavis n'avait pas la volonté de modifier les indemnités horaires ou des vacations.

Par ailleurs, le Conseil a accepté dans le même temps l'amendement Clot augmentant ainsi l'indemnité de la ½ vacation à CHF 180.- (+64%) et celle de la vacation à CHF 280.- (+56%). Cet amendement s'appuyait sur le fait que le Syndic ou les Municipaux doivent prendre sur leurs congés pour représenter la commune une demi-journée ou un jour entier. Cet amendement met donc l'accent sur la relation ½ vacation égale une demi-journée et une vacation égale une journée complète dédiée aux activités communales.

Le budget 2018 étant égal à celui de 2017, la Municipalité devra mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de respecter à la fois le préavis voté et le budget.

L'entretien que la Commission a eu avec M. le Syndic à ce sujet a permis d'identifier que la Municipalité est consciente du problème et qu'elle a mis en place les outils nécessaires permettant de respecter le budget.

4.3 Préavis 2016-07 – Réfection de la route de Froideville

Une partie des travaux a été effectuée et, aux dires de M. le Syndic, en respectant à ce stade le budget alloué.

Le chantier ne sera probablement pas terminé en 2018 vu que la Municipalité étudie la possibilité de renforcer les accotements de ce tronçon et de procéder à l'installation de ralentisseurs.

Un certain nombre d'engagements pris en séance du Conseil communal par la Municipalité ont également été menés à bien. Cette dernière a notamment redressé la sculpture dans le parc de la Maison de commune, étudié l'installation de feux pour le carrefour du Carro, négocié un contrat de location des locaux techniques à Swisscom.

La Municipalité a renoncé à présenter un préavis concernant l'augmentation de la durée d'amortissement de l'immeuble du Cottin. L'amortissement sur 30 ans reste donc en vigueur car l'état locatif le permet. Il n'y aura pas de rattrapage.

Le transport des déchets est désormais effectué par l'entreprise Tzaut & Fils. Le gain annuel estimé est de CHF 5'000.-.

Le « taconnage » du chemin des Placettes en parallèle avec les travaux sur la route de Froideville n'a, par contre, pas été fait.

5 Analyse des comptes

La Commission de gestion, mandatée pour le contrôle des comptes, a procédé, par sondage, aux vérifications suivantes :

- Contrôle des comptes et pièces comptables
 La revue des pièces comptables et les pointages effectués dans les comptes ont débouché sur plusieurs questions ou demandes de précisions.
- Contrôle des inventaires

- Relevé des comptes bancaires
- Inventaire des créanciers
- Inventaire des débiteurs et procédures pour récupérer les factures en souffrance
- Inventaire des biens immobiliers
- Inventaire des titres

- Contrôles et explications à propos des points tels que :
 - Différents types d'impôts encaissés, puisqu'ils sont désormais détaillés dans les comptes
 - Analyse des mouvements des fonds de réserve
 - Vacations des Municipaux
 - Analyse des différents comptes de charges sur lesquels la Municipalité possède l'autonomie

La Commission de gestion a reçu Mme la Boursière communale et a obtenu de sa part toutes les réponses aux questions posées. La Commission tient à remercier Madame Joanna Bocksberger pour sa disponibilité, son sens critique et son ouverture d'esprit.

Après un ou deux exercices comptables de réglage, la répartition des intérêts hypothécaires payés est désormais réglée.

La Commission de gestion a également pris connaissance du rapport de la Fiduciaire. Dans les recommandations dudit rapport, la Fiduciaire Fiprom SA a constaté plusieurs dépassements budgétaires aux comptes de fonctionnement. Cette année encore, elle encourage la Municipalité à respecter les articles 10 et 11 du RCCom en présentant une demande de crédit complémentaire en temps opportun.

La Commission de gestion invite la Municipalité à porter une attention particulière à l'élaboration du budget afin d'éviter ces dépassements qui, par la demande de crédits complémentaires, peuvent engendrer des retards dans l'exécution de certains travaux courants.

L'exercice 2017 se conclut avec un déficit de **CHF 39'181.-** alors que le budget prévoyait une perte de CHF 291'105.-. Cette situation, bien que meilleure que prévue, est due, encore une fois, à une situation extraordinaire soit :

- L'encaissement de montants supérieurs au budget en ce qui concerne les impôts des personnes physiques sur le revenu et la fortune, provenant d'impôts d'années fiscales antérieures (CHF 190'511.-)
- Coût par habitant inférieur au budget pour l'ASIRE
- Intérêts bancaires plus favorables que prévus
- Entretiens non réalisés

Bien que ce résultat paraisse flatteur, la marge d'autofinancement reste insuffisante.

6 Analyse du Rapport de gestion

La Commission de gestion a analysé le rapport de gestion de la Municipalité et souhaite apporter quelques remarques:

6.1 Régionalisation de la STEP

Ce projet est probablement l'un des sujets qui va occuper la Municipalité au cours des prochaines années. Il s'agit d'un dossier complexe qui risque d'impacter significativement les finances communales. Il faut donc continuer sur la voie de la mise en séparatif des EC/EU.

6.2 Croc' Lionceaux

La Commission tient à remercier la Municipalité d'avoir rapidement pris position et, au vu des expériences vécues dans les communes environnantes avec la mise en place d'UAPE, privilégié une solution locale d'accueil de jour. Croc' Lionceaux est une solution provisoire en voie de consolidation.

La Commission invite la Municipalité à accompagner étroitement cette structure pour lui permettre d'évoluer et de devenir pérenne.

6.3 Agenda 21

Agenda 21 a pour but de mettre sur pied des actions de sensibilisation au développement durable ainsi que de mener des réflexions sur le même thème. Le coup de balai est un bon exemple d'une activité possible et totalement alignée avec les principes fondamentaux. La Commission émet toutefois quelques réserves quant à la pertinence d'autres activités comme de la décoration du village par exemple.

D'autre part, la page Internet dédiée à Agenda 21 est aujourd'hui en attente de contenu. Il y aurait probablement de quoi l'alimenter afin de fournir aux Bottanais des conseils ou des informations relatifs au développement durable dans leur région (tri des déchets, consommation locale, transports, trocs, etc.).

Certaines communes basent les activités Agenda 21 selon un cadre défini au sein d'une charte. Faut-il s'en inspirer ?

La Commission de gestion pense qu'une Commission Agenda 21 n'a de sens que si elle peut collaborer étroitement avec la Municipalité et lorsque l'une et l'autre alimentent leurs activités respectives. Il serait donc souhaitable que la Municipalité associe, lorsque cela fait sens, cette commission à ses projets afin que ladite commission puisse poser son regard avisé face aux enjeux du développement durable.

7 Entretiens avec les Municipaux

Les entretiens avec les Municipaux permettent de prendre connaissance des sujets et soucis se présentant dans le cadre de la fonction de Municipal.
Il en ressort que l'actuelle Municipalité gère les affaires courantes avec pragmatisme, compétence et envie de bien faire. L'ensemble des tâches est, en réalité, large et varié ; il nécessite beaucoup d'investissement personnel.

La Commission de gestion a pris connaissance des éléments fournis par chaque Municipal et, hormis les quelques sujets présentés ci-dessous, n'a pas de remarque à communiquer au Conseil communal.

La question d'une fusion de communes ayant été évoquée au Conseil communal, la Commission de gestion a sollicité le point de vue du Syndic sur un éventuel projet de fusion. Ce dernier nous a informé que le sujet avait été abordé en Municipalité et qu'il reste pour le moment en veilleuse par, semble-t-il, un manque d'intérêt des communes potentiellement concernées.

7.1 Bâtiment du Pressoir

Cet objet ne figurant pas dans le rapport de gestion, la Commission a naturellement abordé le sujet avec M. le Syndic. Le blocage des travaux de rénovation de ce bâtiment a fait l'objet d'inquiétudes durant les années précédentes, mais comme M. le Syndic l'a déjà communiqué au Conseil communal, une issue a été trouvée et les travaux pourront reprendre prochainement moyennant une mise à l'enquête complémentaire.

7.2 Association ARGdV

Suite au compte rendu du délégué communal au sein de l'ARGdV, le Conseil est en droit de se poser la question de l'intérêt qu'a la commune de Bottens à continuer à participer à cette association.

A cette question, M. le Syndic répond que, bien que les bénéfices ne soient pas évidents pour notre commune, Bottens devrait continuer à y participer pour montrer qu'elle fait bel et bien partie de la région du Gros-de-Vaud.

7.3 Projet de parc péri-urbain du Jorat

La parcelle 176 (d'une surface de 7ha), dite de la Reine Berthe, propriété de la commune de Bottens sise sur la commune de Froideville, est concernée par le parc périurbain du Jorat. La Municipalité ne s'est pas opposée à ce que cette parcelle en fasse partie. Cette parcelle n'est apparemment pas exploitée actuellement.

7.4 Salle polyvalente

Le parc de chaises de la salle polyvalente vieillit et se réduit d'année en année. De ce fait, la salle ne peut plus être louée à sa capacité maximale. Le budget serré empêche l'achat de nouvelles chaises remplaçant l'entier du stock existant. Il serait peut-être avisé de provisionner une somme sur les deux ou trois prochaines années afin de permettre l'achat de nouvelles chaises et, éventuellement, de revendre le solde du parc actuel.

7.5 Radar pédagogique

Un radar pédagogique a été acquis en 2017, puis installé à maintes reprises en divers endroits sur les axes principaux de la commune. De larges campagnes de mesures ont été menées et de nombreuses données ont été collectées. Au vu des résultats qui nous ont été communiqués, la Commission souhaite que le Conseil communal reçoive une information détaillée (voir vœux, point 9).

7.6 Emoluments

Plusieurs municipaux ont regretté l'absence de règlement sur les émoluments. Il semble que ce document soit en cours d'élaboration.

8 Visite des biens communaux

Le temps à disposition de la Commission de gestion ne lui a pas permis de visiter les biens communaux. De plus, aucun chantier particulier ne justifiait cette visite.

9 Vœux de la Commission de gestion

9.1 Maison de commune

La Commission souhaite que la porte d'entrée du congélateur soit remise en état (cadre à fixer sur les montants).

9.2 Radar pédagogique

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité fournisse au Conseil communal une information détaillée sur les mesures réalisées ainsi que les enseignements qu'elle a pu en tirer.

Elle invite donc le municipal en charge à présenter une synthèse des données relevées durant les différentes campagnes de mesures et qu'il réponde aux questions que la Commission se pose :

- Peut-on déduire des mesures effectuées le côté pédagogique souhaité (réduction de la vitesse moyenne entre le début et la fin de la campagne) ?
- Les contrôles effectués par la police sont-ils concordants avec ceux effectués par notre radar ?
- Y a-t-il des mesures à prendre et quelles sont-elles ?
- Quels autres enseignements la Municipalité a-t-elle tirés de ces mesures ?

9.3 Personnel communal

Lors des entretiens avec la Municipalité, les conditions des employés communaux employés à l'heure ont été évoquées. La Commission de gestion trouverait juste et responsable que la Municipalité propose une APG à ses employés effectuant un nombre d'heures significatif.

La Commission souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'offrir une APG pour le personnel employé à l'heure.

9.4 Dépassement de crédits

La Commission invite le Municipal des finances à anticiper les dépassements de budget en tenant compte des dépenses engagées mais pas encore payées dans la gestion courante du budget communal.

9.5 Remise du rapport de gestion

La Commission souhaiterait recevoir le rapport de gestion à une date qui lui permette de répartir son travail sur une durée supérieure à 4 semaines. Le fait que son contenu soit réduit devrait, entre autres, permettre à la Municipalité de le fournir plus rapidement.

10 Conclusions

Concernant le préavis 2018-04 relatif aux comptes de fonctionnement 2017 et au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

- De donner à la Municipalité son approbation sur les comptes communaux de fonctionnement 2017

Concernant le préavis 2018-05 relatif au rapport de gestion 2017 et au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion 2017 des affaires communales

Bottens, le 11 juin 2018

Christian Noverraz, président

Brigitte Caboussat, membre

Michel Allaz, membre suppléant

Nicolas Fontaine, rapporteur

11 Dates des séances et des travaux

- Mardi 17 oct : Séance de préparation

- Jeudi 30 nov. : Séance de préparation

- Lundi 7 mai : Revues des comptes et pièces comptables

- Mercredi 9 mai : Revue du rapport de gestion 2017 et des préavis

- Mardi 15 mai : Revues des comptes et entretien avec la boursière

- Mardi 22 mai : Entretiens avec M. Gérard Stettler et Mme Patricia Riva Objets traités par la Municipalité (extraits des P-V 1ère partie)

- Mercredi 23 mai : Entretiens avec M. Christian Jaquier et Mme Carine Delpierre, Objets traités par la Municipalité (extraits des P-V 2ème partie)

- Lundi 28 mai : Entretien avec M. le Syndic, suite des travaux, rapport de la Commission de gestion (fil rouge)

- Jeudi 31 mai : Commentaires et corrections du rapport de gestion

- Lundi 11 juin : Signatures du rapport